



Pour un développement économique et territorial inclusif et dynamique

Document de consultation
sur les orientations du territoire
en matière de développement
économique et territorial



MARS 2018



MOT DU PRÉFET ANDRÉ GENEST

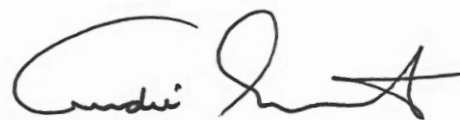
C'est maintenant que nous lançons une grande démarche de planification stratégique en développement économique et territorial. Notre MRC a atteint une maturité lui permettant d'envisager l'avenir avec de grandes ambitions. Ses réalisations sont bien présentes dans notre quotidien, que ce soit dans l'aménagement du territoire où nous sommes parvenus à créer l'un des endroits où il fait le mieux vivre au Québec et même au Canada ou bien en développement économique où nous sommes distingués dans notre créneau d'excellence qu'est le tourisme de villégiature quatre saisons.

Les dernières années ont comporté leur lot de défis avec plusieurs changements à l'intérieur de l'organisation de la MRC, dont l'abolition du CLD en 2015, laquelle a conduit à l'intégration du service de développement économique à la structure de la MRC elle-même. Des réaménagements et ajustements nécessaires ont suivi et nous sommes rendus à entrevoir l'avenir économique de notre région avec optimisme et détermination.

Pour ce faire, nous proposons une démarche que nous vous présentons dans ce document de consultation. Nous avons volontairement choisi d'associer tous les intervenants du milieu et toutes les parties prenantes de l'économie régionale en amont de la détermination des orientations de développement économique qui définiront le plan de développement économique et territorial que nous comptons adopter dès l'automne 2018. Cette démarche se veut unificatrice, rassembleuse et dynamique. Nous souhaitons agir en tant que leader pour concerter toute la région dans la détermination des priorités de développement économique.

C'est une occasion unique pour vous toutes et tous de participer à cet exercice de planification en nous faisant part de vos réflexions, commentaires, idées et projets porteurs d'avenir pour la MRC des Pays-d'en-Haut. Je vous invite donc à vous impliquer à travers l'une ou l'autre des possibilités qui vous seront offertes en exprimant vos opinions sur ce que devrait être ou ne pas être le développement économique et territorial.

Ensemble, nous contribuerons à bâtir une MRC plus forte, plus dynamique et plus confiante en l'avenir prometteur que sera le nôtre.





4

TABLE DES MATIÈRES

3 Mot du Préfet

5 Table des matières

6 Le contexte de la consultation

9 Vers un avenir prometteur

10 Objectifs de la consultation

11 L'état de l'économie des Pays-d'en-Haut :
survol

13 Pistes de réflexion

LE CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Pendant les 17 années d'existence des centres locaux de développement (les CLD), la région des Pays-d'en-Haut, comme l'ensemble des territoires des 87 MRC du Québec, a adopté et renouvelé un plan local d'action concertée pour l'économie et l'emploi (PLACÉE) qui faisait office de plan de développement économique.

En 2015, lors de l'abolition des CLD, le PLACÉE des Pays-d'en-Haut est devenu caduc et n'a pas été remplacé. Entretemps, la MRC des Pays-d'en-Haut a constitué un service de développement économique et territorial. Ce service de la MRC a un mandat étendu qui va au-delà des mandats confiés jadis au CLD. Il voit à favoriser le développement d'un contexte favorable et propice au développement économique, soutient toutes les entreprises de la région dans leurs projets lorsqu'il est sollicité, soutient la réalisation de ceux-ci en collaboration avec les partenaires du milieu, les parties prenantes et, surtout, les municipalités et villes de la MRC. Le service de développement économique et territorial (le SDÉT) déploie une stratégie de prospection des investissements et travaille de concert avec les villes et municipalités du territoire pour améliorer l'environnement d'affaires de la MRC.

Il convient de préciser que le nouveau service de développement économique et territorial touche toutes les questions de culture, à travers divers outils dont l'«Entente de développement culturel» et le Fonds Culture et patrimoine. La MRC confirme ainsi son engagement profond et déterminé de faire de la culture un pilier du développement.

La MRC consacre aussi une part importante et non négligeable de ses ressources au développement récréatif de manière à concrétiser la vision exprimée par la MRC à travers son énoncé adopté en 2012. Ainsi, le service de développement économique et territorial doit mettre en valeur, gérer et entretenir, dans certains cas et avec ou par le biais de ses partenaires, un large éventail d'équipements récréatifs allant du Corridor aérobique au Parc linéaire «Le P'tit train du Nord», en passant par le réseau de sentiers récréatifs et par la gestion des anciennes gares de Piedmont et Mont-Rolland ainsi que le pavillon Montfort et certaines terres du domaine de l'État.

Il s'agit, en définitive, d'actions concrètes dans notre créneau d'excellence, qui s'arriment et complètent une activité économique déjà florissante en tourisme de villégiature quatre saisons.

Le service de développement économique et territorial œuvre aussi dans le développement local et social. Il apporte un soutien aux organismes communautaires du milieu et aux initiatives de toutes sortes qui visent à favoriser le développement durable, sain et structurant des villes et municipalités du territoire. Il gère, pour la MRC, le fonds de développement des territoires, anime le comité FDT, recueille, analyse et présente les différents projets soumis lors des appels de projets.

Enfin, le service de développement économique et territorial occupe une place stratégique prépondérante dans son créneau d'excellence en étant un leader du développement touristique. Il exerce une veille stratégique constante, favorise l'innovation dans ce secteur névralgique, applique une stratégie marketing tenue à jour constamment et voit à développer des outils de promotion continuellement actualisés, généralement en partenariat et avec le concours de parties prenantes et partenaires du milieu.

Conformément à son « Énoncé de vision stratégique 2011-2020 », la MRC, par le biais de son service de développement économique et territorial et d'autres partenaires, consacre une partie importante de ses ressources à favoriser le développement économique de la région par le développement récréatif et des infrastructures qui y sont reliées.

Le développement local et social fait aussi partie des mandats du SDÉT de la MRC. À cette fin, il accompagne, soutient et aide financièrement les organismes du milieu à travers différents outils financiers du gouvernement provincial ou du Fonds de développement des territoires (FDT).

Au-delà de la révision du fonctionnement interne de celui-ci, le SDÉT a les défis de définir ses contours, reprendre le leadership positif et constructif du développement économique, concerter le milieu autour d'enjeux immédiats et de proposer aux élus et élues de la MRC un Plan de développement économique et territorial (PDET) pouvant entrer en vigueur en 2019.

Le SDÉT veut mobiliser afin que les Pays-d'en-Haut soit une région prisée et qu'elle se donne une signature « Simple et rapide » attrayante pour les investisseurs et gens d'affaires.

La Loi sur les compétences municipales octroie des compétences exclusives aux MRC en matière de développement économique. Par exemple, les articles 122 à 126.5 énoncent toute une série de pouvoirs de la MRC liés au développement économique, que l'on parle d'aide et de soutien technique, d'aide financière autre que des subventions directes aux entreprises, de soutien aux organismes communautaires ou aux coopératives :

- Aide technique à une entreprise privée par le biais d'un agent de développement économique;
- Aide financière à un OSBL qui fournit du soutien technique aux entreprises;
- Aide financière à une coopérative;
- Constitution d'un fonds d'investissement et création d'un comité d'investissement décisionnel;
- Constitution d'un fonds de mise en valeur des terres du domaine de l'État;
- Création d'un fonds d'investissement dans l'économie régionale (FIER) par voie de prêt ou capital;
- Toute mesure de soutien au développement local et régional;
- Conclure des ententes avec le gouvernement ou d'autres partenaires pour la mise en œuvre de priorités régionales;
- Confier des responsabilités de développement économique à un OSBL.

Par ailleurs, la MRC partage certaines compétences en développement économique avec les municipalités locales, notamment dans les domaines suivants :

- Contributions à un FIER;
- Contributions à un organisme à but non lucratif;
- Un bureau d'information touristique.

Les municipalités locales de notre MRC disposent également d'un certain nombre de prérogatives touchant le développement économique. On parle alors et entre autres de ceci :

- Programme de crédits à l'investissement;
- Subventions ou crédits de taxes aux artistes professionnels;
- Aide à une coopérative de solidarité;
- Création d'organisme de promotion économique.

VERS UN AVENIR PROMETTEUR

C'est donc dans ce contexte que la MRC lance cette consultation publique au terme de près de 25 ans d'action en développement économique sous différentes formes.

Elle convie les acteurs du milieu économique, les partenaires, les parties prenantes, les intervenants du milieu social, culturel, touristique et récréatif et la population en général à s'impliquer activement dans cette mobilisation qui vise à élaborer le contenu du sommet socioéconomique à venir et de permettre à toute la région de s'approprier cette démarche de détermination des orientations de développement économique et territorial.

Cette implication pourra prendre trois formes :

1. La production d'un mémoire envoyé par courriel à **economie@mrcpdh.org**, téléversé sur **lespaysdenhaut.com**

ou par courrier à Service de développement économique et territorial, MRC des Pays-d'en-Haut, 1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3;
2. L'envoi de commentaires sur la page web prévue à cet effet à **lespaysdenhaut.com**;
3. La participation à une séance publique de consultation le 17 avril 2018 à 18 h 30 à la Place des citoyens, à Sainte-Adèle.

Nous vous invitons à réfléchir aux orientations que devrait prendre le développement économique de la MRC dans les prochaines années, aux enjeux qui vous apparaissent ressortir actuellement et à tout autre élément qui devrait attirer l'attention de la MRC dans la préparation du Plan de développement économique et territorial.

Pour vous appuyer dans votre participation, nous vous invitons à consulter les autres sections de ce document consacrées à l'état de la situation de l'économie régionale et à vous inspirer des questions posées dans la dernière section pour nourrir les réflexions à venir.

Vous êtes invités à transmettre vos commentaires ou votre mémoire d'ici le 27 avril 2018 ou à participer à la séance publique du 17 avril 2018 à 18 h 30 à la Place des citoyens, à Sainte-Adèle.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Ce document de consultation est conçu pour vous soutenir dans votre réflexion, nourrir celle-ci, pour favoriser votre participation par la production d'un mémoire, l'envoi de commentaires et suggestions par le biais de la page web créée à cet effet ou votre présence lors de la consultation publique du mois d'avril 2018.

Il s'agit d'une occasion unique de participer à l'élaboration des orientations de développement économique et territorial de la MRC. Par la suite, le service de développement économique et territorial colligera l'ensemble des commentaires, suggestions et mémoires reçus pour préparer la programmation du sommet socioéconomique de la MRC des Pays-d'en-Haut qui aura lieu le 5 juin 2018.

Nous vous invitons à consulter la page web prévue à cette fin pour obtenir davantage de renseignements et suivre le déroulement de la démarche, sur le site lespaysdenhaut.com.

Les objectifs de la consultation sont :

- D'offrir à la population, aux partenaires et parties prenantes la possibilité de s'exprimer sur le développement économique et territorial de la MRC, dans le but de dégager des enjeux prioritaires qui seront débattus et priorisés lors du sommet socioéconomique de juin 2018;
- D'orienter adéquatement les actions de la MRC en matière de développement économique et territorial;
- De contribuer à doter la MRC d'un plan de développement économique et territorial;

L'ÉTAT DE L'ÉCONOMIE DES PAYS-D'EN-HAUT : SURVOL

Dans cette partie du document de consultation, nous vous proposons un survol de l'état de l'économie régionale.

Par ailleurs, nous vous invitons fortement à consulter le Profil socioéconomique de la MRC réalisé en 2015. La majeure partie des constats de celui-ci est encore très actuelle. Ce document peut être consulté et téléchargé dans la section « Développement économique » du site web de la MRC à lespaysdenhaut.com.

D'autre part, le lecteur et participant est invité à prendre connaissance et à consulter l'« Énoncé de vision stratégique 2011-2020 » de la MRC pour enrichir sa réflexion en consultant le document à <http://lespaysdenhaut.com/wp-content/uploads/2016/06/Enonce-de-vision-strategique-de-la-MRC.pdf>.

L'économie de la MRC des Pays-d'en-Haut se porte généralement très bien depuis quelques années. Les dernières données disponibles confirment une tendance observée depuis 10 ans et les indices économiques nous portent à croire que la région est promise à un avenir prospère et dynamique.

Par exemple, la MRC des Pays-d'en-Haut figure régulièrement dans les 5 MRC dont le revenu personnel disponible par habitant est le plus élevé au Québec, à au-delà de 30 000 \$ par année. Il s'agit d'un signe incontestable de richesse qui ne doit pas nous aveugler sur les défis à relever dans le futur.

La MRC figure aussi au deuxième rang pour la richesse foncière uniformisée par habitant, signe incontestable d'une base économique solide sur laquelle s'appuyer pour diversifier l'économie régionale.

La MRC fait moins bonne figure au chapitre de l'indice de vitalité économique, pour l'unique raison que le taux d'activité et le taux d'emploi sont trop bas, tout particulièrement chez les personnes âgées de 55 ans et plus, où ces trois taux se retrouvent à près de 50 % dans chaque cas.

Le marché immobilier et le secteur de la construction se portent bien également. En effet, le marché immobilier vient de connaître une année impressionnante de croissance des ventes de 9 %, se positionnant bien en tête parmi les MRC du Québec. Le secteur de la construction continue aussi de profiter d'un intérêt évident pour les Pays-d'en-Haut.

Par ailleurs, la région fait actuellement face à une pénurie de main-d'œuvre, à l'image de tout le Québec. Le taux de chômage de la région oscille autour de 5 % et plusieurs gens d'affaires et patrons d'entreprises nous rapportent avoir beaucoup de difficulté à combler les postes existants.

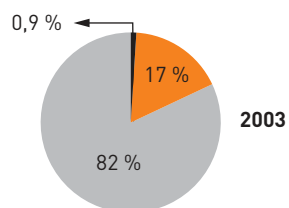
Les statistiques qui suivent sont un condensé de données disponibles dans le Profil socioéconomique de la MRC publié en 2015.

Pourcentage des emplois par secteur d'activité, 2001, 2006

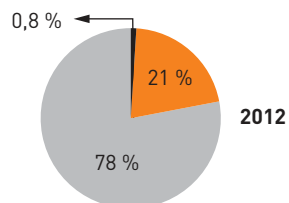
	SECTEURS			
	PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE	
Pays-d'en-Haut				
2001	0,5 %	6,1 %	12,7 %	82,8 %
2006	1,8 %	8,3 %	14,4 %	79,2 %
Laurentides				
2010	1,4 %	8,9 %	13,5 %	76,2 %
Québec				
2010	2,1 %	5,9 %	12,8 %	79,2 %

Construction ▲
 Fabrication et services publics ▲

Répartition des entreprises par secteur, 2003 à 2012



- Secteur primaire
- Secteur secondaire
- Secteur tertiaire



Nombre d'entreprises, 2003 à 2012

ANNÉE	NOMBRE D'ENTREPRISES	ACCROISSEMENT
2003	1 281	
2006	1 325	+ 3,4 %
2009	1 352	+ 2,0 %
2012	1 467	+ 8,5 %

Taux de travailleurs, 2009, 2010

MRC	2009	2010
Antoine-Labelle	61,7 %	62,3 %
Argenteuil	67,0 %	67,5 %
Deux-Montagnes	79,7 %	80,4 %
Rivière-du-Nord	73,8 %	74,0 %
Laurentides	71,5 %	71,2 %
Pays-d'en-Haut	69,8 %	70,6 %
Mirabel	82,9 %	84,9 %
Thérèse-De Blainville	79,8 %	79,8 %

Nombre et taux des travailleurs de 25 à 64 ans, 2009, 2010

	NOMBRE			TAUX		
	2009	2010	Var.09/10	2009	2010	Écart 09/10
Pays-d'en-Haut	15 810	16 201	2,5 %	69,6	70,8	1,2 %
Laurentides	232 273	237 033	2,0 %	75,8	76,5	0,7 %
Québec	3 212 872	3 272 575	1,9 %	72,6	73,5	0,9 %

Note : Selon la géographie et la dénomination au 31 décembre 2010

PISTES DE RÉFLEXION

À la lumière des constats présentés dans ce document et dans le profil socioéconomique, plusieurs questions méritent d'être posées afin de déterminer ce que devraient être les priorités de développement économique et territorial de la région. Nous les aborderons sous différents thèmes en débutant par des questions d'ordre général.

Les participants sont invités à aborder les thèmes de leur réflexion en ayant à l'esprit que la MRC agit en fonction de l'énoncé de vision stratégique adopté le 13 mars 2012 que nous reproduisons ici :

À l'horizon de 2020, la MRC des Pays-d'en-Haut vise à assurer à sa population un cadre de vie de qualité, un milieu de vie convoité, un niveau de vie envié, le tout, dans un environnement protégé, constitué de lacs, de rivières, de forêts et de montagnes!

A Questions plus globales sur le développement économique et territorial

1. Il est reconnu que notre secteur d'activité économique porteur et créneau d'excellence est le tourisme de villégiature 4 saisons. Y a-t-il un autre secteur d'activité économique à privilégier selon vous?
2. Y a-t-il des secteurs d'activité économique que nous ne souhaitons pas développer dans la MRC?
3. Qu'attend-on du service de développement économique et territorial de la MRC et des autres organismes qui interviennent en économie?
4. Quelle place devrait être accordée à l'exploitation des ressources naturelles, que ce soit la forêt, les mines ou les carrières-sablières?
6. Quelle place devrait être accordée à l'agroalimentaire et au développement du secteur agro-forestier? Quels secteurs pourraient être privilégiés?

B Développement économique et des affaires

7. Quelles sont les forces de la MRC des Pays-d'en-Haut et de ses municipalités pour attirer les investisseurs et les entreprises?
8. Quels sont les enjeux les plus importants pour les investisseurs et les entreprises de la région?
9. Quelles sont les pistes de solutions ou les bonnes pratiques à adopter pour bien y répondre?
10. Qu'est-ce qui est, selon vous, le plus prioritaire actuellement ou qui risque de l'être dans les prochaines années?
11. De quelles façons croyez-vous que la MRC et son service de développement économique et territorial peuvent soutenir efficacement le secteur des affaires de la MRC?

C Développement récréatif

11. Quels sont les défis de la MRC des Pays-d'en-Haut et de ses municipalités dans le développement récréatif des prochaines années?
12. Quels sont les enjeux les plus importants pour les équipements récréatifs?
13. Quelles sont les pistes de solutions ou les bonnes pratiques à adopter pour bien y répondre?
14. Qu'est-ce qui est, selon vous, le plus prioritaire actuellement ou qui risque de l'être dans les prochaines années?
15. De quelles façons croyez-vous que la MRC et son service de développement économique et territorial peuvent soutenir efficacement le secteur récréatif de la MRC?

D Développement culturel

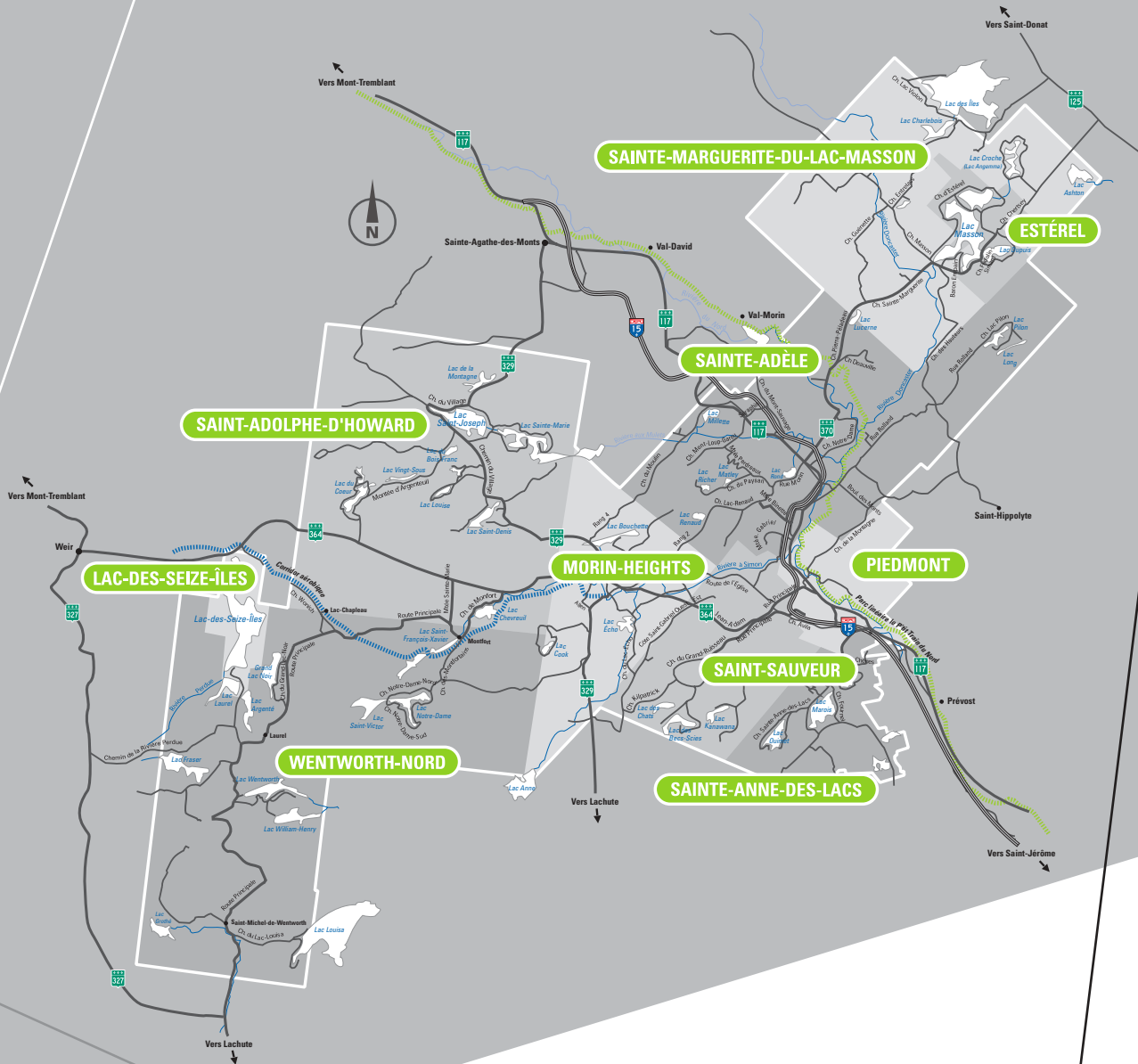
16. Quels sont les défis et les forces de la MRC des Pays-d'en-Haut et de ses municipalités pour attirer les artistes, les événements et favoriser le positionnement de la MRC en culture?
17. Quels sont les enjeux les plus importants pour la culture?
18. Quelles sont les pistes de solutions ou les bonnes pratiques à adopter pour bien y répondre?
19. Quels sont les produits culturels qui doivent être développés ou consolidés pour nous démarquer des autres territoires?
20. De quelles façons croyez-vous que la MRC et son service de développement économique et territorial peuvent soutenir efficacement le secteur culturel de la MRC?

E Développement local et social

21. Quelles sont les forces de la MRC des Pays-d'en-Haut et de ses municipalités dans le développement local et social?
22. Quels sont les enjeux les plus importants pour le milieu?
23. Quelles sont les pistes de solutions ou les bonnes pratiques à adopter pour bien y répondre?
24. Qu'est-ce qui est, selon vous, le plus prioritaire actuellement ou qui risque de l'être dans les prochaines années?
25. De quelles façons croyez-vous que la MRC et son service de développement économique et territorial peuvent soutenir efficacement le secteur touristique de la MRC?

F Développement touristique

26. Quelles sont les forces de la MRC des Pays-d'en-Haut et de ses municipalités pour attirer les investisseurs et les entreprises du secteur touristique?
27. Quels sont les enjeux les plus importants pour les investisseurs et les entreprises du secteur touristique de la MRC?
28. Quelles sont les pistes de solutions ou les bonnes pratiques à adopter pour bien y répondre?
29. Selon vous, qu'est-ce qui est, dans le secteur touristique, le plus prioritaire actuellement ou qui risque de l'être dans les prochaines années?
30. De quelles façons croyez-vous que la MRC et son service de développement économique et territorial peuvent soutenir efficacement le secteur touristique de la MRC?



1014, rue Valiquette
 Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3
 Téléphone : 450 229-6637
 lespaysdenhaut.com

